

RÉGIME DE LA DÉCLARATION CONTRÔLÉE

NOM ET PRÉNOMS ou DÉNOMINATION :	
N° SIRET	
SERVICES ASSURÉS PAR VOUS de façon régulière et rémunérés par des salaires :	
Désignation des employeurs	Montant des salaires nets perçus

PERSONNEL SALARIÉ A

Nombre total de salariés :	dont handicapés :	dont apprentis :	Société civile de moyens : - quote-part vous incom- bant :	- des salariés	,
Montant brut des salaires (extrait de la déclaration DADS de 2017) :				- des salaires nets	

I - IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS B

Nature des immobilisations (ou éléments décomposés)	Date d'acquisition ou de mise en service (JJ/MM/AAAA)	Prix totale payé T.V.A. comprise	Montant de la T.V.A. déduite	Base amortissable col 2 – col 3	Mode et taux d'amortissement*	Montant des amortissements	
						antérieurs	de l'année
	1	2	3	4	5	6	7
Fraction d'amortissement revenant à l'associé d'une société civile de moyens B							
Total du tableau B							
Report du total de la dernière annexe B							
Total général →							A
Véhicules inscrits au registre des immobilisations : utilisation du barème forfaitaire B (cf. cadre 7 de l'annexe 2035 B) →							B
Dotation nette de l'année à reporter ligne CH de l'annexe 2035 B (A – B) →							

*Mode d'amortissement : indiquer "L" pour les amortissements linéaires, "D" pour les amortissements dégressifs, E pour les amortissements exceptionnels.

RÉGIME DE LA DÉCLARATION CONTRÔLÉE

NOM ET PRENOMS ou DÉNOMINATION :	
N° SIRET	

II - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES c

Nature des immobilisations cédées	Date d'acquisition	Date de cession	Valeur d'origine	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values	
							à court terme	à long terme
			1	2	3	4	5	6

Plus ou moins-value nette à court terme (à reporter ligne CB ou CK de l'annexe 2035 B) →

Vous optez pour l'étalement de la plus-value à court terme : montant pour lequel l'imposition est différée ② →	Plus-value nette à long terme imposable (à reporter page 1 de la déclaration 2035) →
---	---

Plus-values à court terme exonérées ③		Plus-values nettes à long terme exonérées ④ (à reporter page 1 de la déclaration 2035)	
Article 151 septies du CGI		Article 151 septies du CGI	
Article 151 septies A du CGI		Article 151 septies A du CGI	
Article 238 quindecies du CGI		Article 238 quindecies du CGI	
		Article 151 septies B du CGI	

III - RÉPARTITION DES RÉSULTATS ENTRE LES ASSOCIÉS (tableau réservé aux sociétés) D

Nom, Prénom, domicile des associés	Part dans les résultats en %	Répartition			de la plus-value nette à long terme
		du résultat fiscal			
		Quote-part du résultat	Charges professionnelles individuelles	Montant net	
Report des totaux de la dernière annexe					
Totaux →					

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.



COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

pour mois

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case Néant ci-contre :
Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)



1 NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION																	
Nature de l'activité (1)												Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET												si exercice en société (2) AV		Nombre d'associés AS			
Résultat déterminé (2) :		d'après les règles «recettes-dépenses» AK					d'après les règles «créances-dettes» AL										
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe CV		Taxe incluse CW			Non assujetti à la TVA AT										
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM		Année d'adhésion AN			Nombre de salariés AP		Salaires nets perçus AR								
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col. 4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA					
2																	
RECEPTE S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais ①.....											AA				
	2	A déduire Débours payés pour le compte des clients ②.....											AB				
	3	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés <input type="text"/>) ③.....											AC				
	4	Montant net des recettes.....											AD				
	5	Produits financiers ④.....											AE				
	6	Gains divers ⑤.....											AF				
	7	TOTAL (lignes 4 à 6).....											AG				
DEPENSE S	8	Achats ⑥.....											BA				
	9	Frais de personnel {	Salaires nets et avantages en nature ⑦.....										BB				
	10		Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière).....										BC				
	11	Impôts et taxes ⑧ {	Taxe sur la valeur ajoutée.....										BD				
	12		Contribution économique territoriale.....										JY				
	13		Autres impôts.....										BS				
	14	⑧ Contribution sociale généralisée déductible.....											BV				
	15	Loyer et charges locatives.....											BF				
	16	Location de matériel et de mobilier - dont redevances de collaboration ⑨.....	BW <input type="text"/>												BG		
	17	Entretien et réparations.....											TOTAL : travaux, fourniture et services extérieurs	BH			
	18	Personnel intérimaire.....															
	19	Petit outillage ⑩.....															
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité.....															
	21	Honoraires ne constituant pas des rétrocessions ⑪.....															
	22	Primes d'assurances.....											TOTAL : transport et déplacements	BJ			
	23	Frais de véhicules ⑫.....															
	24	(cochez la case si évaluation forfaitaire <input type="checkbox"/>).....															
	25	Autres frais de déplacements (voyages.....)															
	25	Charges sociales personnelles ⑬ : dont obligatoires BT <input type="text"/>	dont facultatives BU <input type="text"/>										BK				
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès.....											TOTAL : frais divers de gestion	BM			
	27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone.....															
	28	Frais d'actes et de contentieux.....															
	29	Cotisations syndicales et professionnelles.....	BY <input type="text"/>														
30	Autres frais divers de gestion.....																
31	Frais financiers ⑭.....											BN					
32	Pertes diverses ⑮.....											BP					
33	TOTAL (lignes 8 à 32).....											BR					

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION



COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION

N° SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

D É T E R M I N A T I O N	4	34	Excédent (ligne 7 - ligne 33)						CA	
		35	Plus-values à court terme ¹⁶						CB	
		36	Divers à réintégrer ¹⁷						CC	
		37	Bénéfice Sté civile de moyens ¹⁸						CD	
		38	TOTAL (lignes 34 à 37).....						CE	
		39	Insuffisance (ligne 33 - ligne 7)						CF	
		40	Frais d'établissement ¹⁹						CG	
		41	Dotation aux amortissements ²⁰						CH	
		42	Moins-values à court terme						CK	
	D U	21	Divers à déduire	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine - territoire entrepreneur »	CS	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » Hors CICE	AX	CL		
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	dont abondement sur l'épargne salariale	CT			
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			
	44	Déficits Ste civile de moyens ¹⁸						CM		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)						CN		
	46	Bénéfice (ligne 38 - ligne 45)						CP		
	47	Déficit (ligne 45 - ligne 38)						CR		
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :					CX		
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :					CY		
			- dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :					CZ		
6	Contribution économique territoriale ²³		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :					AU		
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) ^B et ¹²									
	(1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (moto) ; V (vélomoteur, scooter); (2) mettre une croix dans la colonne; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.									
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)		
Modèle(s)	Types (1)			(2)	Type de carburant (3)					
- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques →										
Total ^A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; Total ^B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A	B		



DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE



N° SIRET

Nom et prénom du déclarant ou dénomination: _____

Adresse professionnelle: _____

Code postal : _____ Ville _____

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ANNÉE	20	OU À LA PERIODE DU :	_____	AU :	_____
A. RECETTES					
Montant net des honoraires ou recettes provenant de l'exercice d'une profession non commerciale		EF			
Gains divers (à l'exclusion des remboursements de crédit de TVA)		EG			
TVA déductible afférente aux dépenses mentionnées aux lignes EJ à EP ①		EH			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles lorsqu'elles se rapportent à une activité normale et courante		EN			
TOTAL 1		EI			
B. DÉPENSES					
Achats		EJ			
Variation de stock ②		EK			
Services extérieurs à l'exception des loyers et redevances ③		EL			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois ④		EM			
Frais de transport et de déplacement ⑤		EO			
Frais divers de gestion		EP			
TVA incluse dans les recettes mentionnées ligne EF ①		EQ			
Taxes sur le chiffre d'affaires et assimilées, contributions indirectes, taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		ER			
Dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois en proportion de la seule période de location-gérance, de crédit-bail ou de location		EU			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles lorsqu'elles se rapportent à une activité normale et courante		EV			
TOTAL 2		EW			
C. VALEUR AJOUTÉE					
Calcul de la valeur ajoutée		EX	TOTAL 1 – TOTAL 2		
D. COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur la déclaration n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les relevés n°s 1329-DEF et 1329-AC)		JU			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujetti à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.					
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	AH				
Chiffre d'affaires de référence CVAE		AJ			
Effectifs au sens de la CVAE		AK			
Période de référence	KA		/	/	
Date de cessation	MA		/	/	